

Madame la Présidente,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur la question de la jeunesse et du service civique. Nos constats sont largement convergents.

La manière dont notre société traite sa jeunesse n'est pas à la hauteur de ce qu'un pays aussi riche que le nôtre devrait lui proposer. Les jeunes subissent de plein fouet les conséquences désastreuses des politiques uniquement guidées par la logique du profit immédiat. On exige d'elles et d'eux de se former le plus vite possible – si possible dans des filières lucratives à court terme – en leur faisant miroiter de grandes carrières sans leur donner véritablement les moyens d'y arriver.

C'est aussi de la vie civique dont les jeunes sont tenus à l'écart, alors même que les décisions y sont prises en leur nom. Critiqués pour leur supposée indifférence, ils sont dénigrés par les médias et par une certaine classe politique lorsqu'elles et ils décident de s'impliquer dans les débats.

Dans ce contexte, nous partageons avec vous la conviction qu'un service civique universel pourrait devenir un outil majeur d'éducation aux valeurs républicaine et d'engagement des jeunes dans la vie de la Cité.

C'est la raison pour laquelle le programme *L'Avenir en commun* de la France insoumise et de son candidat à l'élection présidentielle Jean-Luc Mélenchon prévoit l'instauration d'un service citoyen obligatoire.

Il s'agira de neuf mois rémunérés au smic, en comprenant une formation militaire initiale avec un droit à l'objection de conscience. Ce service s'appliquera pour les femmes et pour les hommes, sur tout le territoire, y compris dans les départements d'outre-mer, les zones rurales et les quartiers populaires par conscription avant 25 ans. Les jeunes seront affectés à des tâches d'intérêt général : secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, appui à des associations labellisées d'intérêt général.

Ce sera aussi un moment de remise à niveau gratuite des jeunes ayant pu décrocher du système scolaire ou en difficulté. Le service comprendra en effet un bilan de santé, une évaluation des capacités d'écriture, de lecture et de calcul avec leur éventuelle mise à niveau, mais aussi la formation gratuite à la conduite et le passage de l'examen du permis de conduire.

**La France  
insoumise**

**jlm2017.fr**

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Le service citoyen garantira le droit à changer de corps d'affectation en cas de problèmes manifestes. Les jeunes qui le souhaitent pourront aussi rejoindre la garde nationale dont nous prônons par ailleurs la création, laquelle sera placée sous commandement civil.

Notre idée d'un service citoyen obligatoire s'inscrit dans la perspective plus vaste d'une refondation civique de la société française qui placera la jeunesse au cœur de ses préoccupations.

Dans cette optique, nous nous prononçons en faveur du droit de vote dès 16 ans. La participation de la jeunesse à la vie de la cité est un enjeu démocratique. En l'occurrence, la société reconnaît à un jeune de 16 ans le droit d'exercer l'autorité parentale, de travailler ou de participer aux élections professionnelles. Si un individu est considéré comme suffisamment mûr pour être responsable de ses actes face à un enfant, pour être émancipé ou pour participer aux élections professionnelles, pourquoi ne le serait-il pas pour participer à la vie de la cité ? Le droit de vote à 16 ans permettra de renforcer le poids de la jeunesse dans la décision collective.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise

**Annexe à la réponse de l'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon aux questions posées par Unis-Cité sur le Service Civique – avril 2017**

1) Si l'on veut que le Service Civique soit universel (/obligatoire) le besoin de missions et structures pour accueillir les jeunes sera de l'ordre de 800 000 chaque année (alors que nous n'avons aujourd'hui que 70 000 missions proposées...). Notre expérience nous montre qu'il faudra prévoir, en complément de la prise en charge de l'indemnisation des jeunes eux-mêmes :

- Une prise en charge des coûts d'encadrement/tutorat des jeunes, en particulier des jeunes sans qualification et/ou moins autonomes (prise en charge qui n'est aujourd'hui pas assurée par l'Etat)
- Des moyens humains sur le terrain pour faire connaître le dispositif et aider les associations, collectivités, établissements publics... à réfléchir à des missions qui ne soient pas de l'emploi au rabais et qui soient adaptées à la diversité des capacités et niveaux d'étude des jeunes

**La prise en charge par l'Etat de ces frais complémentaires vous semble t-elle légitime et a t-elle été prévue dans votre programme ?**

**Oui tout à fait, le programme l'Avenir en commun est intégralement chiffré, une émission complète y a été consacré le 19 février dernier : <https://www.youtube.com/watch?v=T7b67QCjibc>**

2) Certains s'inquiètent du risque que les jeunes en Service Civique ne remplacent des emplois salariés (associatifs ou de fonctionnaires). Pour limiter ce risque, mais aussi renforcer l'accessibilité du Service Civique aux jeunes moins autonomes et favoriser la mixité sociale, Unis-Cité recommande de généraliser le principe des « **missions collectives** » (**minimum 2 jeunes par mission**) **pour tout le Service Civique. Qu'en pensez-vous ?**

**Nous percevons en effet le service citoyen que nous souhaitons mettre en place comme une expérience qui doit être collective. Plusieurs modalités peuvent être imaginées pour cela, notamment celle que vous proposez. Par ailleurs, nous doublerons les effectifs de l'inspection du travail pour s'assurer que les jeunes ne remplacent pas des emplois effectifs, en service civique ou en stage de façon plus générale.**

3) Le Service Civique est né d'une initiative de la société civile (l'expérience d'Unis-Cité entre 1995 et 2005) et a été fortement porté par le mouvement associatif depuis ses débuts. Etes-vous prêt à inventer, avec le Service Civique, une nouvelle manière, pour l'Etat, de gérer un dispositif public, **en s'appuyant de manière forte et structurelle sur les associations ayant l'expérience de terrain nécessaire pour accompagner le déploiement du service civique ?**

**Les modalités tout à fait concrètes de la mise en oeuvre de notre service citoyen sont encore à préciser mais il est certain que si l'Etat restera le chef d'orchestre de son déploiement, les associations et les collectivités locales, déjà expérimentées en la matière seront associées.**